CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRUCTIRESIDENCE

Société Civile de Placement Immobilier
au capital de 31 087 000 €.
Siège social : 8-12 rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
515 392 512 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier FRUCTIRESIDENCE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 12 juin 2015 à 10 heures au siège social de la société situé 8-12 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.
4. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
7. Quitus à la Société de Gestion.
8. Nomination de membres du Conseil de Surveillance.
9. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire
10. Nomination du Commissaire aux comptes suppléant
11. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
12. Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2014.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 744 995,53 € telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.
En fonction du montant distribuable qui s'établit à 753 190,41 € compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 8194,88 €, il convient de répartir aux associés une somme de 739 870,60 € somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 13 319,81 €.
En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 23,80 €.

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
la valeur nette comptable qui ressort à 34 713 339,21 €, soit 1 116,65 € pour une part.

Cinquième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
la valeur de réalisation qui ressort à 32 561 522 €, soit 1 047,43 € pour une part.

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
la valeur de reconstitution qui ressort à 38 549 486,98 € soit 1 240,05 € pour une part.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.
En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de Surveillance (soit neuf),décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les six candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix :

Candidats	Nombre de voix	Elu	Non Elu
Monsieur Christophe BLOCK de FRIBERG – (R)			
Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER – (R)			
Monsieur François CLAIROTTE – (R)			
Monsieur Guy GALLIC – (C)			
Monsieur Thierry MORTER – (R)			
Monsieur Eric SCHOTT – (R)			

(R) : Candidat en renouvellement
(C) : Nouvelle candidature

Il est précisé, conformément à la règlementation et aux Statuts, que seront exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

Neuvième résolution. **—** L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance

- Monsieur Thierry MORTER
Né le 14 février 1964
Nombre de parts détenues : 1
Demeurant : 2, rue de Vazilhas 63170 Perignat les Sarlième
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Gérant de la Société TAURUS GESTION PRIVEE

- Monsieur Christophe BLOCK de FRIBERG
Né le 9 octobre 1959
Nombre de parts détenues : 1
Demeurant : 5 impasse Fenouil 33000 Bordeaux
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Directeur Général Délégué à la SELECTION 1818

- Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER
Né le 24 juin 1950 à TERASSON (24)
Nombre de parts détenues : 13
Demeurant : La Picadière – Terme de Vermeil – 19600 SAINT PANTALEON DE L'ARCHE
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Retraité

- Monsieur François CLAIROTTE
Né le 4 mai 1948
Nombre de parts détenues : 120
Demeurant : 213, rue du lieutenant Ehlé 54200 ECROUES
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Retraité

- Monsieur Eric SCHOTT
Né le 17 mai 1974
Nombre de parts détenues : 80
Demeurant : 1 cour Rosa Bonheur 77600 Bussy Saint Georges
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Facilitateur chez ODDO

Nomination de membre du conseil de surveillance

- Monsieur Guy GALLIC
Né le 2 décembre 1951
Nombre de parts détenues : 48
Demeurant : 145 rue Anatole France 92290 Châtenay Malabry
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
. Directeur Recherche et innovation chez AIRBUS GROUP SAS

Pour avis, La société de gestion : NAMI-AEW EUROPE.

1502222